



Fiche pratique « CIRCULATION »

Périmètres de sécurité

Pendant les Jeux Olympiques

Mise à jour : 16/05/2024

En bref :

Du 26 juillet au 11 août, Paris accueillera les Jeux Olympiques dans des lieux symboliques et exceptionnels tels que la tour Eiffel, la place de la Concorde ou encore le Grand Palais. Paris sera habitée par ces Jeux et se transformera pour accueillir cet événement planétaire.

Afin de garantir la sécurité de tous et de gérer les flux de visiteurs, des périmètres de sécurité seront mis en place aux abords des sites de compétition. Ils auront un impact sur la circulation automobile et motorisée, mais préserveront la libre circulation des piétons et des cyclistes.

Autour de chaque site, 4 périmètres sont mis en place : gris, noir, rouge, bleu, activés quelques heures avant le début des épreuves. La cérémonie d'ouverture et les épreuves sur route (cyclisme, marathon) sont également concernées par les périmètres.

1- Quelles zones seront concernées ?

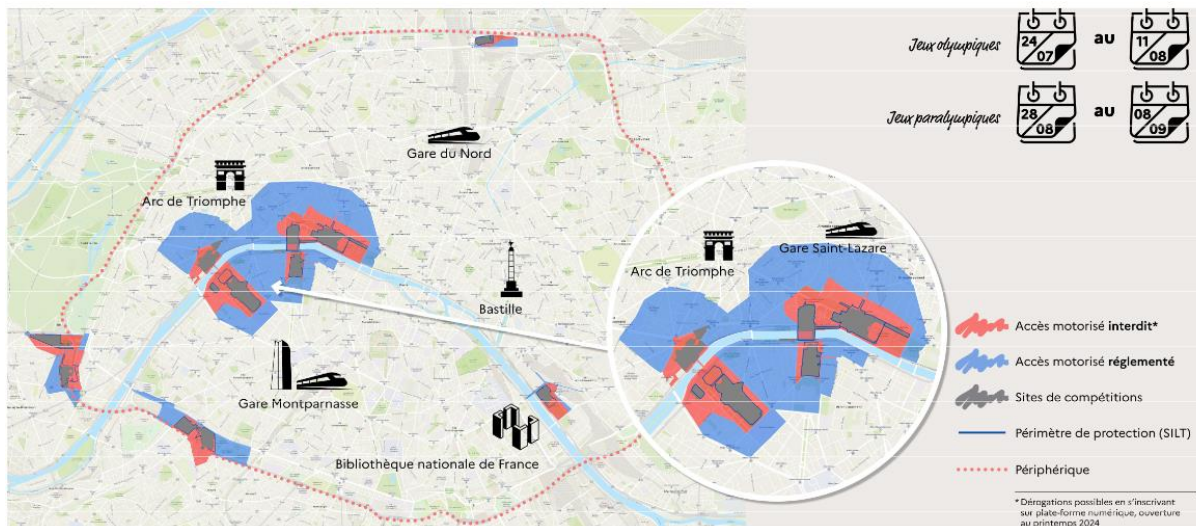
Les restrictions de circulation concerneront les abords des sites de compétition à Paris et en Île-de-France. 25 sites de compétition se situent en Île-de-France dont 13 dans Paris et 12 aux alentours, dans les départements de la Seine-Saint-Denis, des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de la Seine-et-Marne.

L'objectif des pouvoirs publics est d'assurer la sécurité de tous pendant, tout en permettant aux activités sociales, économiques et culturelles de se poursuivre dans les conditions les plus satisfaisantes possibles.

Les périmètres rouges et bleus seront mis en place 2h30 avant la 1^{re} épreuve de la journée et jusqu'à 1h après la dernière épreuve de la journée.

En dehors des périodes d'épreuves, tous les déplacements seront autorisés.

Zones concernées à Paris :



Sites olympiques et paralympiques | Vue Paris | Trocadéro, Tour Eiffel, Champ-de-Mars, Invalides, Grand-Palais, Pont Alexandre III, La Concorde

2- Quel sera le fonctionnement des périmètres de sécurité aux abords des sites de compétition ?

Quatre périmètres de sécurité seront établis pendant les Jeux Olympiques aux abords des sites de compétition :

a- Le périmètre gris, périmètre organisateur (site de compétition)

Il s'agit de l'enceinte du site olympique, autrement dit l'espace dans lequel la compétition se déroulera. Ce périmètre en zone grise est géré par Paris 2024.

L'accès est strictement réservé aux véhicules accrédités par Paris 2024 et aux piétons munis d'un billet pour l'épreuve en cours.

b- Le périmètre noir, périmètre de protection, dit « SILT »

Le périmètre SILT permet d'accéder au périmètre organisateur (site de compétition) par certains points d'entrée. Il s'agit d'un dispositif classique de sécurité, mis en place par la Préfecture de Police, pour l'accueil de grands événements.

L'accès est strictement réservé aux véhicules accrédités par Paris 2024 et aux piétons munis d'un billet pour l'épreuve en cours. Seuls les secours et les véhicules d'opération sentinelle sont autorisés à pénétrer dans le périmètre SILT.

Les vélos ne pourront pas entrer dans le périmètre SILT qui est réservée aux piétons munis d'un billet.

c- Le périmètre rouge : interdiction de la circulation motorisée

Le périmètre rouge vise à fluidifier les flux du public accédant ou quittant un site de compétition, en fermant certains accès aux véhicules.

La circulation reste libre, sans contrôle et sans justificatif pour les piétons et les cyclistes.

La circulation de véhicule motorisé y est interdite, sauf pour les personnes autorisées ayant une dérogation.

Exemples de dérogations possibles :

- Les commerces et entreprises présentes dans ce périmètre, devront présenter un justificatif aux entrées de la zone (salariés ou clients en véhicule motorisé, livraisons...).
- Les taxis, VTC, taxis spécialisés dans le transport des personnes en situation de handicap, et véhicules LOTI qui déposent ou récupèrent un passager qui justifie d'une réservation dans un hôtel, pourront accéder au périmètre rouge.

Exemples de points d'attention :

- L'accès aux sites culturels avec un véhicule motorisé, ne sera pas possible, sauf pour les véhicules spécialisés dans le transport des personnes en situation de handicap. Pour rappel, les piétons et cyclistes seront autorisés à circuler.
- Les bus de la RATP ou les autocars de tourisme ne pourront pas accéder au périmètre rouge.

La Préfecture de Police précisera au printemps 2024 les modalités d'accès à ces périmètres (plateforme d'enregistrements, justificatifs...).

d- Le périmètre bleu : réglementation de la circulation motorisée

Le périmètre bleu vise à réduire les flux motorisés autour de la zone rouge.

La circulation reste libre, sans contrôle et sans justificatif, pour les piétons et les cyclistes.

La circulation de véhicule motorisé y est restreinte aux conducteurs ayant une situation qui nécessite un déplacement dans cette zone. Ce périmètre fera l'objet de contrôles aléatoires. Aucun justificatif de déplacement ne sera demandé dans ce périmètre.

e- En synthèse : personnes autorisées à accéder aux périmètres

	Périmètre Bleu	Périmètre rouge	Justificatif
Piétons	OUI	OUI	
Cycles	OUI	OUI	
Véhicules Motorisés			
Taxis	OUI	OUI (si dépose /reprise d'une personne autorisée ou d'un spectateur muni d'un billet)	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile

VTC et LOTI	OUI	OUI (si dépose / reprise d'une personne autorisée ou d'un spectateur muni d'un billet)	Pour le client : Titre d'identité + justificatif de domicile
Transports publics (bus RATP)	OUI	NON (sauf impossibilité totale de déviation, avec dérogation)	
Cars routiers / Autocars de tourisme	OUI	NON	
Transport de personne en situation de handicap Véhicules utilisés par les personnes en situation de handicap avec justificatif	OUI	OUI (avec Pass Jeux)	Titre d'identité + carte grise véhicule + justification de la mission + vérification personne à bord
Sociétés de location de véhicules disposant de parking dans ces zones	OUI	OUI (uniquement pour quitter le parking en début de location et y revenir en fin, et avec un Pass Jeux)	Titre d'identité + attestation employeur + justificatif du parking dans la zone
Véhicules de résidents dans les hôtels	OUI	OUI (avec un Pass Jeux)	Titre d'identité des occupants du véhicule, justificatif de la place de stationnement en hôtel
Véhicules de visiteurs de lieux recevant du public (écoles, musées...)	OUI	NON (sauf PMR avec un Pass Jeux)	Pour les PMR : titre d'identité carte grise véhicule justification PMR (CMI, carte européenne handicap...)
Acteurs de la logistique : Véhicules de livraisons nécessaires pour le réapprovisionnement d'établissements d'activité professionnelle (commerces, médicaux...)	OUI	OUI (selon créneaux autorisés, avec un Pass Jeux)	Attestation employeur + certificat d'immatriculation + titre d'identité + justificatif de livraison

Source : tableau complet, des personnes autorisées à accéder aux périmètres, disponible sur le site de la ville de Paris : [>>tableau](#)

La plateforme en ligne pour obtenir une dérogation : [ici](#)

3- Les périmètres s'appliquent-ils aux piétons et aux cycles ?

Les piétons et les cycles (vélos, trottinettes...) pourront circuler dans les **périmètres bleus** et **rouges** en toute liberté.

L'accès au **périmètre SILT** est uniquement réservé aux piétons en possession d'un billet pour la compétition. Les cycles ne peuvent pas y accéder. Des parkings vélos seront disponibles.

4- Quel sera le fonctionnement des périmètres de sécurité pour les événements hors sites de compétition ?

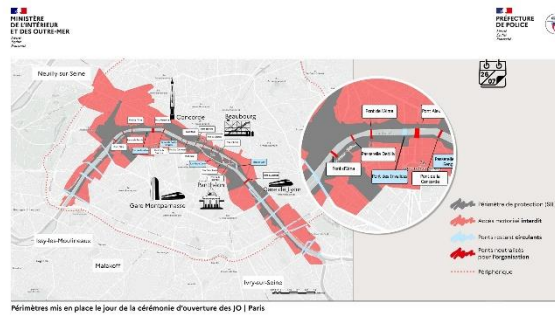
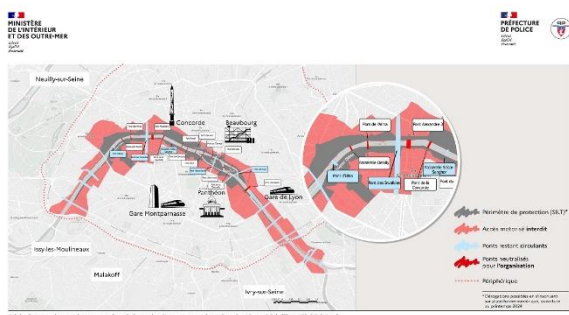
Certaines épreuves ponctuelles feront l'objet de périmètres particuliers, car elles se dérouleront en dehors des stades : le marathon, le cyclisme, la cérémonie d'ouverture.

a- La cérémonie d'ouverture

Pour la première fois, la cérémonie d'ouverture aura lieu hors d'un stade. La Seine sera le décor de cet événement extraordinaire marquant le début des Jeux Olympiques.

A partir du 20 juillet environ, un premier de sécurité sera mis en place (carte ci-dessous) autour de la Seine, suivant les mêmes règles que les périmètres des sites de compétition.

Le 26 juillet, le **périmètre rouge** sera élargi (carte ci-dessous) et la circulation motorisée sera totalement interdite sur l'ensemble du périmètre.



Retrouvez la carte précise [ici](#)

b- Les épreuves sur route

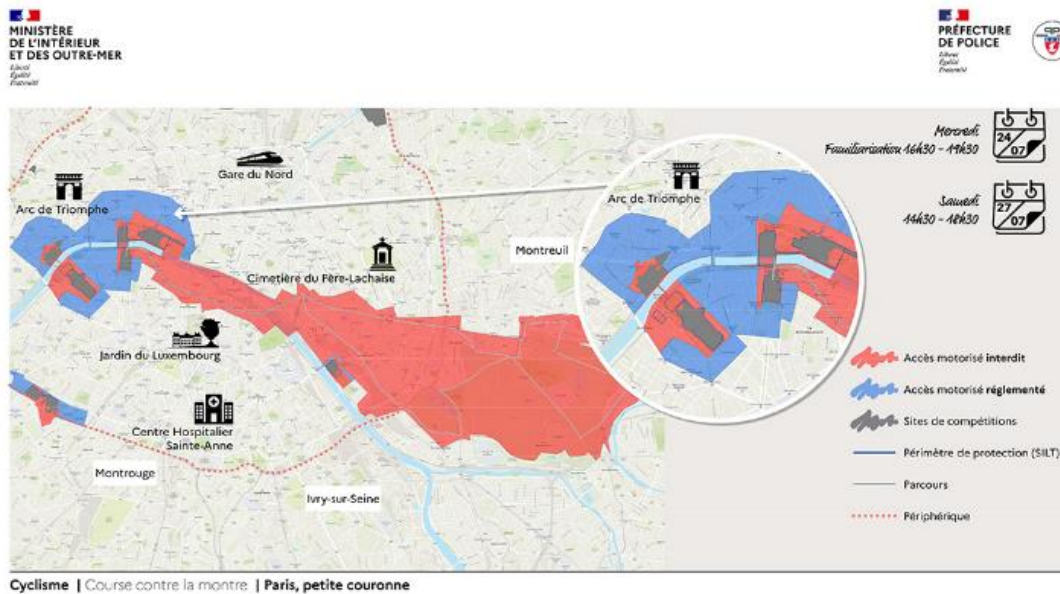
Certaines épreuves s'étendront hors des stades et traverseront la ville. Il s'agit des épreuves sur route (cyclisme, marathon) qui feront l'objet de mesures particulières.

La veille de chaque épreuve, un périmètre autour du parcours sera mis en place, afin de permettre aux athlètes de se familiariser. Des points de passage seront identifiés

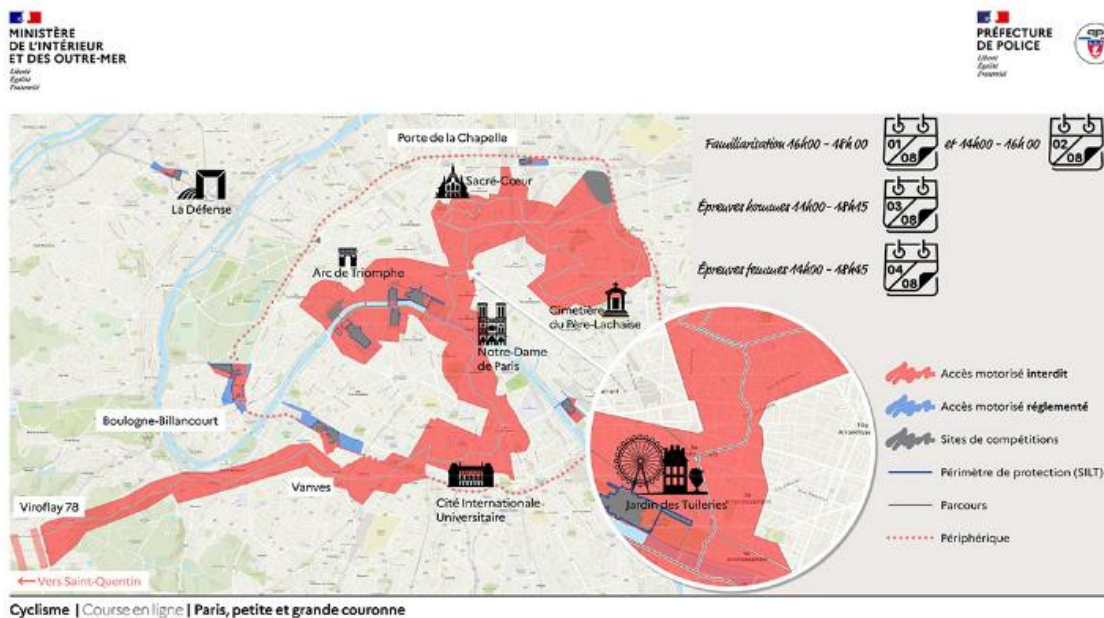
sur l'itinéraire pour permettre aux véhicules d'urgence de traverser. A priori aucun véhicule ne pourra s'engager sur le parcours, sauf secours d'urgence.

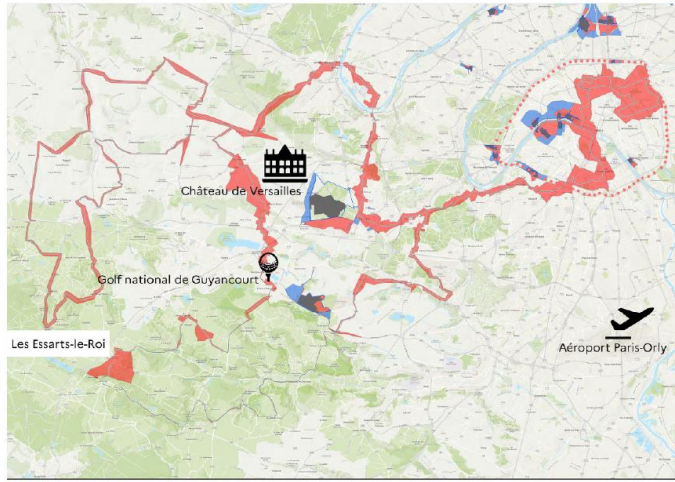
Voici la liste des dates et horaires de mise en place de ces périmètres :

→ **Course-contre-la-montre, Cyclisme** : 27 juillet de 14h30 à 18h30
Tour de familiarisation le 24 juillet.



→ **Course en ligne, Cyclisme** : 3 août de 11h à 18h15 et 4 août de 14h à 18h45



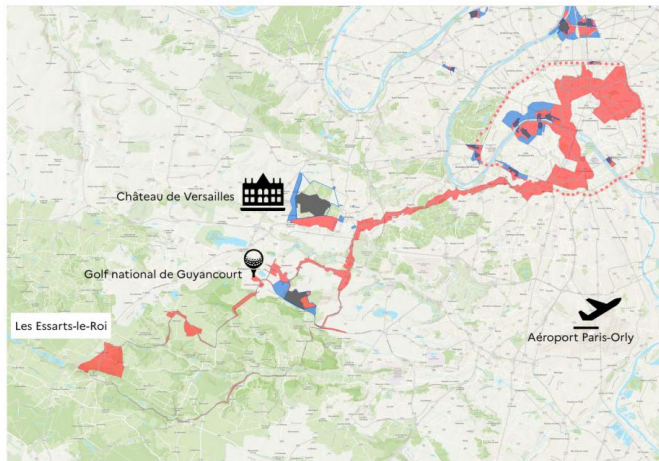


Épreuves hommes 14h00 - 18h45



- Accès motorisé interdit*
- Accès motorisé réglementé
- Périphérique

* Dérogations possibles en s'inscrivant sur plate-forme numérique, ouverte au printemps 2024.



Épreuves femmes 04h00 - 08h45



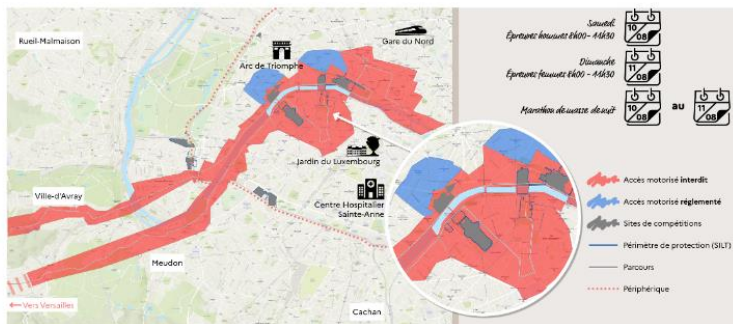
- Accès motorisé interdit*
- Accès motorisé réglementé
- Périphérique

* Dérogations possibles en s'inscrivant sur plate-forme numérique, ouverture

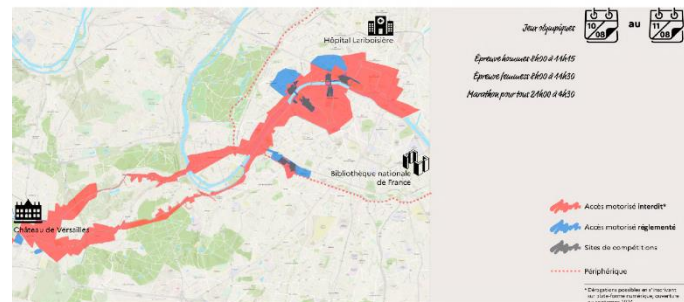
Tour de familiarisation le 1^{er} et 2 août

→ **Marathon pour tous** : nuit du 10 au 11 août

→ **Marathon** : 10 août de 8h à 11h30 et 11 août de 8h à 11h30



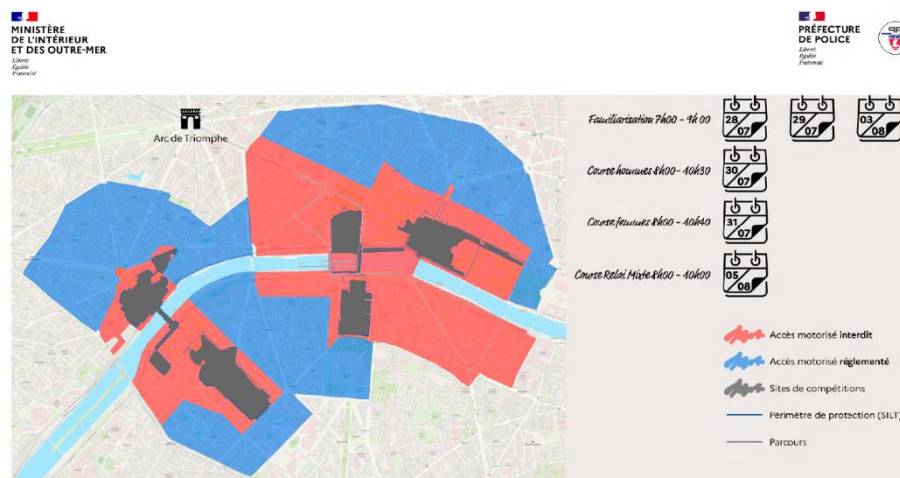
Marathon | Paris, petite couronne



* Dérogations possibles en s'inscrivant sur plate-forme numérique, ouverte au printemps 2024.

→ **Le Triathlon** : 30 juillet de 8h à 10h30, le 31 juillet de 8h à 10h40 et 05 août de 8h à 10h

Tour de familiarisation le 28 et 29 juillet et le 03 août



Retrouvez l'ensemble des cartes [ici](#)

Ainsi que les infos de circulation en temps réel sur l'outil du gouvernement [ici](#)

c- Fermeture des ponts

A partir du 8 juillet : fermeture progressive des ponts entre le pont d'Austerlitz et le pont de Bir Hakeim.

18-26 juillet 13h : ponts demeurant traversants pendant la période d'activation du SILT :

- pont d'Iéna (sauf du 12 au 16 juillet et à partir du 22 juillet)
- pont des Invalides
- passerelle Sédar-Senghor
- pont Notre-Dame
- pont de Sully (sous réserve des travaux en cours sur l'ouvrage).
- Petit pont du Cardinal Lustiger
- Tous les ponts en amont du pont d'Austerlitz (exclu) et en aval du pont de Bir Hakeim (inclus)

Hors périmètre SILT: les ponts restants en amont du pont d'Austerlitz et en aval du pont d'Iéna resteront circulants

26 juillet à 13h : quelques ponts resteront circulants pour les piétons. La traversée ne sera plus possible à compter de 19h.

Vos ressources pour ne rater aucune information :



Le site [Anticiper les Jeux](#), informations et conseils pour anticiper les déplacements durant la période des Jeux. Le dossier [mission JOP 2024](#) de la Préfecture de Police avec des infos clés sur la mise en place des périmètres de sécurité.

La plateforme en ligne pour obtenir une dérogation : [ici](#)



Ville de Paris :

La [FAQ](#) sur les périmètres de sécurité pendant les Jeux
La newsletter [Paris Info Jeux 2024](#) pour s'abonner et recevoir des informations personnalisées avant et pendant les Jeux.



Paris je t'aime - Office de tourisme :

Informations JOP pour les professionnels du tourisme : [Centre de ressources JOP](#)

Informations JOP pour vos clientèles MICE :

[Parisjetaime.com/Convention](#)

Pour guider vos clients : [My.parisjetaime.com](#), carte géolocalisée qui permet de se guider via un système d'itinéraires, sélectionner les points d'intérêts autour de soi...